



# Système national mobile de communication sécurisée (CMS)

## Description sommaire

Actuellement, la Suisse ne dispose d'aucun système uniforme garantissant à la Confédération, aux cantons et aux tiers une communication mobile de sécurité à large bande efficace en toute situation. L'introduction en temps opportun d'un système mobile de communication sécurisée (CMS) d'avenir vise à assurer une communication fiable entre les autorités et organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (AOSS). La création d'un CMS s'avère nécessaire afin de garantir une transmission sûre en toutes circonstances de la communication vocale, des données et des images et de combler les lacunes identifiées. Ce système devrait être mis en place progressivement à partir de 2026 et implémenté en 2030 afin d'être opérationnel dans toute la Suisse à compter de 2035, date au-delà de laquelle il ne sera plus possible d'utiliser Polycom. Le système pourra ainsi fonctionner dans toute la Suisse à compter de 2035, date au-delà de laquelle il ne sera plus possible d'utiliser Polycom. Pour permettre un échange de données sans faille, il doit s'appuyer sur les structures de Polycom et des opérateurs de téléphonie mobile commerciaux et les compléter par des éléments résistants en temps de crise, comme une alimentation de secours indépendante. Il vient ainsi s'intégrer au réseau national de données sécurisé (RDS+) et contribue à une communication mobile et sécurisée des données.

## État d'avancement du projet et prochaines étapes (état au 30.06.2024)

### *Rétrospective*

Le 26 juin 2024, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur le remplacement de Polycom par un CMS national et sur ses conséquences en matière de finances, de personnel, d'organisation et de calendrier. Cette procédure, coordonnée par le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) à travers l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), donne à tous les acteurs concernés la possibilité de participer à l'élaboration de ce projet novateur. Elle se terminera le 24 octobre 2024.

### *Perspectives*

A l'issue de la procédure de consultation, le DDPS soumettra sur la base des différentes prises de position un projet de message au Conseil fédéral. Selon le calendrier actuel, et sous réserve de décisions gouvernementales, le Parlement traitera le sujet en 2025. La mise en œuvre du projet devrait pouvoir démarrer en 2026.

### *Défis actuels*

La nécessité de pouvoir compter sur un système uniforme assurant la communication sécurisée à large bande pour la Confédération, les cantons et les tiers, y compris dans des conditions difficiles, se fait toujours davantage sentir. Elle s'impose tout particulièrement dans la perspective de la mise hors service de Polycom et de l'application d'exigences accrues en matière de communication mobile de sécurité à large bande.

Dans ce contexte, marqué également par le peu de temps à disposition pour le remplacement nécessaire de Polycom, un environnement fédéral complexe et la situation financière tendue de la Confédération, il est crucial que les décisions politiques en la matière soit prises suffisamment tôt. Pendant la procédure de consultation, la question de la gouvernance sous la responsabilité de TIP Suisse (Technique et informatique policières suisses) doit en particulier être réglée dans le détail.

## **Rôle de la Confédération**

La préparation du dossier sera assurée par le DDPS (OFPP). La répartition des rôles (gouvernance) entre la Confédération et les cantons fait l'objet du projet soumis à la consultation et n'est pas encore fixée de manière définitive.

## **Rôle des cantons**

Du fait de la répartition des coûts proposée pour TIP Suisse (30 % pour la Confédération et 70 % pour les cantons), les cantons supportent une part significativement plus importante que la Confédération. Il convient donc de composer une gouvernance qui aménage pour les cantons davantage de responsabilité et de participation aux décisions, conformément à leur participation financière. Selon la variante proposée dans le projet soumis à consultation, une telle gouvernance doit reposer sur les organes existants de TIP Suisse, qui joueraient un rôle clé à tous les niveaux de la mise en œuvre. Des variantes supplémentaires qui répondent aux attentes des cantons sont actuellement encore à l'étude, sous la responsabilité de TIP Suisse.

| Données du projet    |                                                                                                                            |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Responsable          | Etablissement du message : STR<br><br>Direction du projet : selon la décision politique correspondante                     |
| Durée                | Etablissement du message et débats :<br>2024 – 2026<br><br>Mise en place du CMS : 2026 – 2036<br>(remplacement de Polycom) |
| Décisions politiques | Conseil fédéral : vraisemblablement début 2025                                                                             |

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investissements                      | Coûts totaux: environ 3 milliards de francs<br>Dont investissements : environ 1,1 milliard de francs<br>(période 2026 – 2046)                                                                                                                                                             |
| Ressources financières Confédération | Avec une répartition Confédération / cantons<br>30 % / 70 % (cf. projet soumis à la procédure de consultation)<br>Investissements : environ 330 millions de francs<br>(crédit d'engagement)<br>Coûts périodiques : environ 550 millions de francs<br>(prévus pour la période 2026 – 2046) |
| Ressources financières Cantons       | Avec une répartition Confédération / cantons<br>30 % / 70 % (cf. projet soumis à la procédure de consultation)<br>Investissements : environ 1,3 milliard de francs<br>(crédit d'engagement)<br>Coûts périodiques : environ 770 millions de francs<br>(prévus pour la période 2026 – 2046) |